



Département de la Charente-Maritime
Arrondissement de Rochefort
MAIRIE DE VIRSON
1 Place du souvenir
17290 VIRSON

COMMUNE DE VIRSON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de VIRSON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Thierry PILLAUD, Maire, à la salle du conseil municipal

Date de la convocation du conseil municipal : 17/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 18/09/2025

Nombre de conseillers : 14

En exercice : 14

Présents : 09

Votants : 09

Présents : Mme AUDIART Marine, Mme CARCAULT Colette, Mr FABROL Alain, Mme FRANCHET Véronique, Mme GASPARD Annie, Mr LELEU Sylvain, Mr MOREAU Richard, Mr PENON Vincent *arrive à 19h40*, Mr PILLAUD Thierry,

Absents excusés : Mme ARNOULD Céline, Mr LEBLANC Olivier

Absents : Mr BERTAUX Yves, Mr COUSSOT François-Xavier, Mr TREVIN Sébastien

Secrétaire de séance : Mme FRANCHET Véronique

Secrétaire Auxiliaire : Mme BOULAN Aurélie

Ordre du Jour :

- 1- Cyclad- Comprendre la gestion du service public des déchets, l'évolution des coûts et de la taxe
- 2- Eau 17- Adhésion à Eau17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif
- 3- CDC Aunis Sud- Présentation du rapport d'activité 2024
- 4- Questions diverses

Mr PILLAUD demande au conseil s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025. Mr MOREAU informe d'une erreur sur le PV. En effet, pour le point 4, il est noté 9 votants, or ils n'étaient que 8. Mr PILLAUD, répond que le PV sera corrigé. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

Ordre du Jour :

1- Cyclad- Comprendre la gestion du service public des déchets, l'évolution des coûts et de la taxe (Annexe 1 au procès-verbal)

Mr PILLAUD présente au conseil le document de Cyclad pour comprendre la gestion du service public des déchets et l'évolution des coûts et de la taxe.

Mr PENON arrive à 19h40, pendant cette présentation.

Mr PILLAUD rappelle que les usagers devront s'équiper du pass Cyclad afin de pouvoir accéder aux déchetteries. Le pass sera mis en place à partir du 1^{er} janvier 2026 et les passages seront décomptés. Les usagers auront droit à 24 passages par an.

Il termine en insistant sur l'importance du tri afin que les coûts de la collecte des déchets puissent rester stables.

2- Eau 17- Adhésion à Eau17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif (Annexe 2 au procès-verbal)

Mr le Maire informe le conseil que la commune de Surgères demande à adhérer à Eau 17 pour les compétences assainissement collectif et non collectif. Le conseil municipal de Virson doit délibérer et accepter ou pas cette adhésion.

Il fait part au Conseil Municipal de la décision du Comité du Syndicat Eau 17, réuni le 13 juin 2025 d'accepter l'adhésion de la ville de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif.

Le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical et de la note d'incidence annexée.

Considérant les dispositions de l'article L5211-17 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les statuts d'Eau 17 et notamment l'article 8.3,

Considérant l'arrêté préfectoral n° 17-2021-02-15-002 listant les membres adhérents à Eau17 pour les compétences à la carte eau, assainissement collectif, assainissement non collectif

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

- Approuve l'adhésion à Eau 17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif

3- CDC Aunis Sud- Présentation du rapport d'activité 2024 (Annexe 3 : au procès-verbal)

Comme tous les ans Mr le Maire doit présenter au conseil le rapport d'activité de la CDC Aunis Sud. Il ajoute que le conseil doit prendre une délibération Il présente le rapport au conseil (annexe 3 au procès-verbal)

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale que le Président de tout établissement public de coopération intercommunale

doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre de l'EPCI un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Considérant le rapport d'activité établi par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre de l'année 2024,

Considérant son approbation lors du conseil communautaire du 16 septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité le bilan de l'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud, ventilée par de grands domaines de compétences. Il est aussi le reflet du travail accompli par les services conformément aux orientations arrêtées par les élus communautaires.

Mr le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud de l'année 2024.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstention : 0

- Prend acte du rapport d'activité de la Communauté de Communes Aunis Sud établi au titre de l'année 2024
- Autorise Mr le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, techniques et financier de la présente délibération

4- Questions diverses

Aménagement du Bourg

Mr PILLAUD informe le conseil que des comptages ont été effectués sur la route au niveau des Haies sur la RD 108. Il présente un résumé de ce comptage (annexe 4 au procès-verbal). Le Département va installer des chicanes sur cette route. Il y en aura une au niveau de la maison qui déborde et une autre un peu plus loin. Il y aura également une paire chicane à l'entrée de Virson, rue de la Rochelle, au niveau du n° 42 et 44.

Voirie

Mr PILLAUD informe le conseil que le syndicat de la voirie va procéder aux travaux sur le chemin de Bouhet à la Grève (VC5). Il ajoute que la route au niveau du Préneau, sera faite lorsque le chantier éolien sera fini.

Bâtiments communaux

Mr le Maire explique au conseil, que l'école (ancien bâtiment), la cantine et l'atelier ont été isolés au niveau des combles. La mairie sera isolée dans un second temps, lorsque les travaux au niveau du plafond seront terminés.

Mr PILLAUD ajoute, que la toiture et les façades de l'école ont été nettoyées avant la rentrée.

Parking mairie

Mr FABROL demande si le trou sur le parking de la mairie sera rebouché. Mr PILLAUD explique que la commune est en attente du matériel pour terminer les travaux. Lorsque tout sera terminé, le trou sera bouché.

Foodtruck

Mr le Maire informe le conseil avoir reçu une demande d'installation pour un Food truck sur Virson. Il a ajouté avoir rencontré le restaurateur. Il proposera des plats à emporter avec différentes formules. Le restaurateur aura un groupe électrogène et préfère venir le lundi soir à partir de 16h30. Mr le Maire propose de lui donner son accord, les heures de présences et l'emplacement seront revus lors de la rédaction de l'arrêté.

Bibliothèque

Mr PILLAUD annonce que la bibliothèque fera des portes ouvertes samedi 27 septembre 2025.

Fermeture de la mairie

Mr PILLAUD informe le conseil que la mairie sera fermée :

- Le 6 et 7 octobre 2025 toute la journée
- Du 16 au 21 octobre
- Le 07 novembre toute la journée
-

Implantations éoliennes sur Chambon

Mr FABROL informe le conseil qu'un de ses voisins, l'a interpellé sur les éoliennes situées sur Chambon à la limite de Virson. Ce dernier ne comprend pas pourquoi il les voit alors que normalement elles ne devraient pas être sur Virson. Il demande si des éoliennes seront implantées sur Virson comme le laissent supposer certains projets.

Mr PILLAUD explique que ces éoliennes ne sont pas sur Virson mais sur Puyravault et Chambon.

Il ajoute que le projet sur Virson et Bouhet a été déposé par deux fois et a été rejeté par deux fois par le préfet à cause du radar de Rochefort, mais que la commune n'est pas à l'abri d'une troisième tentative car les porteurs de projets sont tenaces.

En ce qui concerne les éoliennes sur Chambon et Puyravault, Mr PILLAUD précise qu'elles sont visibles du Bois de l'Encens, mais aussi des Haies, des Roulières et d'autres endroits sur Virson.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25

Le Maire,
Thierry PILLAUD

Numérotation des extraits de délibérations

- 1- D2025_15 Eau 17- Adhésion à Eau17 de la commune de Surgères pour les compétences assainissement collectif et non collectif
- 2- D2025_16 CDC Aunis Sud- Présentation du rapport d'activité 2024

Affiché le 26/09/2025